



PRÉFET DES VOSGES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

SECRETARIAT GENERAL

Appel a projets du programme 104 « Intégration et accès à la nationalité française ».

ADDENDUM 2021

Poursuivant la démarche, initiée en 2020, visant à instaurer davantage de cohérence et de rationalisation des crédits du Bop 104, le Préfet des Vosges souhaite compléter l'Appel à projets 2021 avec des éléments de cadrage spécifiques à notre département.

Quelle que soit l'action présentée, sur l'axe 12 « Accompagnement des étrangers en situation régulière » ou l'axe 15 « Accompagnement des réfugiés », le porteur de projet devra établir un bilan formalisé du suivi et du devenir de chaque participant pris en charge (accès aux droits, niveau de français atteint, accès au logement, accès à l'emploi ou à une formation qualifiante, notamment). Cette démarche permettra d'inscrire le ou la bénéficiaire dans un parcours global et individualisé d'intégration professionnelle. L'objectif est d'atteindre une complémentarité des dispositifs financés par l'État, depuis l'apprentissage de la langue française, des valeurs de la République et de la vie en France, et jusqu'à l'intégration par l'emploi.

1/. Ateliers sociolinguistiques: ils seront essentiellement financés pour des groupes de niveaux A1 et des ateliers « alphabétisation » qui doivent cibler 3 objectifs :

- apprentissage de la langue française ;
- connaissance de la France, des valeurs de la République et de la vie en France ;
- possibilité de poursuite de l'apprentissage linguistique : formations de l'OFII à l'issue des cours de niveau « Alpha » ; formations en « français langue étrangère » (FLE) à visées professionnelles.

Les points suivants seront particulièrement suivis et évalués :

Appropriation des valeurs et usages de la République et de la citoyenneté : tous les projets présentés ont vocation à proposer un module ou une action autour de la participation aux commémorations du 8 mai et du 11 novembre, ainsi que l'appropriation des valeurs de la République et le « vivre en France » constatée à travers les réponses apportées à un questionnaire.

Préparation de l'intégration par l'emploi : par ailleurs, l'intervention d'un conseiller de Pôle Emploi sera recherchée au cours de chaque session, permettant d'évaluer le domaine de compétences professionnelle de chaque participant.

Suivi individualisé : chaque participant bénéficiera d'un bilan au terme de la formation sociolinguistique, destiné à favoriser son parcours d'intégration. Sur la base de ce bilan, le responsable de la formation l'orientera, pour accéder à un niveau de formation supérieur ou de FLE à visées professionnelles, vers des associations ou organismes adéquats.

Un partenariat formalisé entre les structures sera ainsi recherché afin de faciliter la poursuite du parcours d'intégration.

2/. Apprentissage du français à visées professionnelles : ces formations sont destinées à permettre un accès à l'emploi.

Le partenariat avec Pôle Emploi et le monde économique devra être développé de façon plus systématique, de même que l'inscription à Pôle Emploi.

Les projets présentés sur cet axe devront proposer une sensibilisation au savoir-être, une découverte des métiers sous-tension dans le département des Vosges (visites en entreprise, intervention de responsables en entreprise).

Chaque formation devra se terminer par la proposition de stages, de formations professionnelles et d'offres d'emploi à travers un atelier spécifique. A cet effet, la présence de centres de formations d'apprentis (CFA), de structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) ou d'entreprises de droit commun, lors de la journée d'évaluation de fin de formation doit être recherchée.

Pour ces formations, un cofinancement de Pôle Emploi est souhaitable. L'opérateur peut également être sollicité pour identifier les branches professionnelles à fort potentiel de recrutement.

Ces formations pourront accueillir des personnes déjà en entreprise, pour améliorer leur connaissance linguistique, sous réserve d'une participation financière de l'entreprise bénéficiaire.

3/. Intégration par l'emploi : de même que précédemment, mais de façon plus élaborée, les projets présentés sur cet axe devront proposer, comme action de base, des stages en entreprise, une sensibilisation au savoir-être et au fonctionnement des entreprises, une découverte des métiers qui recrutent et des métiers sous-tension dans le département des Vosges.

Sont attendus :

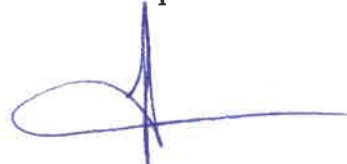
- une évaluation des compétences (voire des connaissances professionnelles) ;
- un accompagnement individualisé pour préparer les entretiens d'embauche ;
- un stage d'immersion dans une entreprise ;
- une sortie en emploi ou en formation professionnelle qualifiante.

La mise en place d'un parrainage de responsables d'entreprise sera un atout.

En conclusion, le présent addendum répond aux priorités fixées, pour l'année 2021, par la Direction générale des étrangers en France (DGEF) et la Délégation interministérielle à l'accueil et à l'intégration des réfugiés (DiAIR) qui poursuivent l'objectif de mettre en place des dispositifs structurants dont la finalité est un accompagnement global, individuel et personnalisé, sur l'ensemble des territoires, pour l'intégration des réfugiés et étrangers en situation régulière.

La mobilisation de tous les acteurs est indispensable pour répondre à cet enjeu de cohésion sociale et nationale. Les services de l'État (Préfecture et DDCSPP des Vosges) se tiennent à votre disposition pour tout complément d'information.

Le Secrétaire Général de la préfecture des Vosges



Julien LE GOFF